

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

**2026-04-16**

**Ouverture de la séance**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue le jeudi 16 avril 2026 à 12 heures, dans la salle du conseil sise au 500, rue Notre-Dame, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Monsieur le conseiller :	Yves Savard
Monsieur le conseiller :	Jean Monfet
Madame la conseillère :	Linda Côté
Madame la conseillère :	Diane Godin

Monsieur Vincent Lévesque Dostie, directeur général et greffier-trésorier

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV)

**Rés.2026-04-066**

**Demande - Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale**

ATTENDU QUE la ville de Portneuf reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux membres de la Régie portneuvoise de sécurité incendie (Réppi) désirent présenter un projet de bonification en sauvetage nautique glace et eau vive dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

Il est proposé par monsieur Jean Monfet et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf s'engage à participer au projet de bonification en sauvetage nautique glace et eau vive;

**QUE** le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

**QUE** le conseil nomme la Régie portneuvoise de protection incendie (Réppi) organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

**QUE** le conseil désigne M. Francis Perron directeur général de la Régie portneuvoise de protection incendie pour signer tous documents nécessaires ou utiles ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

**Levée de l'assemblée**

M. Yves Savrd demande la levée de l'assemblée à 12h15.

---

Maire

---

Greffier